

ASSURANCES

LE MARCHÉ DES PLANS DE RETRAITE DOPÉ PAR LA RÉFORME DE LA PENSION UNIVERSELLE

LA RÉFORME DU SYSTÈME DES PENSIONS DEVRAIT SENSIBILISER LES MAURICIENS À LA NÉCESSITÉ DE MIEUX PRÉPARER LEUR RETRAITE. UNE CONJONCTURE FAVORABLE AU MARCHÉ DES PLANS DE RETRAITE PERSONNELS.

EVE FIDÈLE



LE relèvement de l'âge d'éligibilité à la Basic Retirement Pension (BRP) à 65 ans ravive les préoccupations autour de la préparation financière des futurs retraités. Face à cette évolution, une question s'impose : ce report de l'âge légal va-t-il stimuler l'intérêt pour les Personal pension plans et dynamiser ce marché ?

À Maurice, l'âge légal de la retraite a été porté à 65 ans il y a plusieurs années, même si le paiement effectif de la pension de l'État, initialement versé à 60 ans, n'a été repoussé à 65 ans que récemment, précise Gaël Aliphon, Senior Manager, Sales & Business Development de SWAN Life Ltd. Il souligne que ce décalage a une portée importante sur la dynamique du marché des retraites. Toutefois, indépendamment de cette évolution, il est primordial que chaque individu prenne en

main sa propre planification de retraite.

«Il faut insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de rechercher des solutions alternatives à la pension de l'État, mais plutôt des solutions complémentaires. La pension publique seule ne sera, ni aujourd'hui ni demain, suffisante pour garantir un niveau de vie confortable. Beaucoup de travailleurs avaient prévu

de continuer à travailler après 60 ans tout en percevant la pension d'État, mais ce scénario est désormais remis en question. Pour ceux qui commencent à souscrire un plan de pension tardivement, cela n'est malheureusement pas une solution efficace. La clé est que la génération montante intègre dès aujourd'hui la nécessité de mettre en place des mesures financières adéquates afin

d'éviter de se retrouver dans une situation précaire au moment de la retraite», explique Gaël Aliphon.

Pour Lohit K. L. (Bobby) Cheeneebash, Senior Executive Officer Life à la SICOM, les modifications proposées à la Basic Retirement Pension (BRP) ont eu un impact significatif sur le marché. Il observe que les gens prennent de plus en plus conscience de l'importance d'épargner pour leur retraite au moyen de Personal pension plans, au lieu de s'appuyer uniquement sur les pensions de l'État. Selon lui, cette prise de conscience est à la base d'un engouement pour de telles polices. Même ceux bénéficiant de régimes de retraite professionnels reconnaissent désormais la nécessité d'épargner supplémentaires à travers des plans personnels. «Cela revêt d'autant plus de sens pour les travailleurs



GAËL ALIPHON (SENIOR MANAGER, SALES & BUSINESS DEVELOPMENT DE SWAN LIFE LTD)



LOHIT K. L. (BOBBY) CHEENEEBASH (SENIOR EXECUTIVE OFFICER LIFE À LA SICOM)

indépendants, qui réalisent qu'ils ne peuvent plus compter uniquement sur la BRP pour leur retraite. Dans certains pays, la souscription à un Plan Personnel est même obligatoire», soutient-il.

Mais, concrètement, peut-on s'attendre à une hausse notable de la demande pour les plans de pension privés à Maurice dans les mois ou années à venir ? Fabrice Laroche-Coralie, General Manager de MUA Life, pense que oui. Selon lui, cette réforme contribuera à sensibiliser les Mauriciens à l'importance de compléter la pension vieillesse publique, ce qui pourrait les encourager à adhérer à des régimes de pension privés. Lohit K. L. (Bobby) Cheeneebash abonde dans le même sens et souligne qu'en raison des récents développements qui agissent comme un signal d'alerte, il s'attend à ce qu'un plus grand nombre de personnes commencent à planifier leur retraite au moyen de plans de retraite personnels.

Gaël Aliphon, lui, ne s'attend pas que l'annonce du relèvement de l'âge légal de la retraite crée à elle seule un pic significatif dans la demande de plans de pension privés. «*Nous sommes convaincus que la responsabilité de se préparer financièrement à la retraite incombe à chaque Mauricien. Cela dit, cette annonce peut jouer un rôle de déclencheur, suscitant un regain d'intérêt et de prise de conscience chez les individus. Nous sommes là pour accompagner les Mauriciens dans ce cheminement vers une indépendance financière, moins dépendante des dispositifs publics*», observe-t-il.

De son côté, Amit Bakhirta, fondateur et CEO d'Anneau, ajoute que si les réformes des retraites proposées peuvent alléger la pression financière sur les systèmes de retraite et potentiellement stimuler la croissance économique en augmentant l'offre de main-d'œuvre et l'expérience professionnelle, elles pourraient



Trois types de pensions

De nombreux Mauriciens se méprennent encore sur le fonctionnement des pensions en général. Lohit K. L. (Bobby) Cheeneebash indique qu'il existe principalement trois piliers du système de retraite.

- **La pension de l'État (BRP) :** C'est la pension fournie par le gouvernement visant à soutenir les retraités. Elle est généralement financée par les impôts.
- **Les pensions professionnelles (Occupational pension scheme) :** régimes de retraite sponsorisés par les employeurs, souvent mis en place dans le cadre des avantages liés à l'emploi. L'employé et l'employeur sont contributeurs.
- **La «Personal pension plan» :** Épargne ou investissements effectués à titre individuel en vue de la retraite à travers une compagnie d'assurances, offrant une sécurité financière supplémentaire.

également entraîner une hausse du chômage des jeunes travailleurs et exacerber les inégalités si elles ne sont pas mises en œuvre avec prudence. «*Par conséquent, même si davantage de salariés sont susceptibles de commencer à investir et à épargner pour leurs besoins de retraite, nous ne constatons pas d'augmentation nette de l'effet multiplicateur. En effet, même si l'âge*

de la retraite est relevé, nous pensons que cela aura un impact négatif sur les nouvelles embauches, les exercices de promotion, etc.», constate-t-il. Ainsi, il pense que cette mesure peut stimuler la demande pour des plans de pension privés, mais seulement dans une certaine mesure.

Sagissant de l'évaluation de l'industrie des pensions privées à

Maurice, en termes de maturité, de croissance et de solidité, Amit Bakhirta est d'avis que le secteur n'est pas encore mature, malgré son taux de pénétration élevé. Un chiffre simple est le ratio actif de retraite/PIB : selon la Banque mondiale, il s'élève à environ 12 % pour Maurice, contre environ 16 % pour l'Inde et environ 170 % pour les États-Unis.

«*Le taux de croissance devrait également présenter des marges d'amélioration considérables, car la croissance des nouveaux souscripteurs (conformément à la faible croissance démographique) aurait été inférieure à l'inflation et à la croissance annualisée du marché boursier SEMDEX. Le système de retraite privé, malgré son exposition aux marchés financiers, est peut-être relativement robuste, mais ses investissements sont beaucoup trop prudents, notamment compte tenu de la faible performance des titres à revenu fixe internationaux au cours de la dernière décennie, avec la normalisation des taux d'intérêt*», explique Amit Bakhirta. S'agissant des actifs des fonds de pension à Maurice, ils s'élèvent à moins de Rs 250 milliards (dont le NPF représente environ Rs 145 milliards).

Lohit K. L. (Bobby) Cheeneebash ajoute que le marché de l'Occupational pensions (pensions professionnelles) est conséquent en raison de l'obligation, sous certaines conditions, pour les employés et les employeurs de cotiser conjointement à ce type de plan pension. En revanche, il précise que le Personal pension plan n'est pas tellement populaire auprès des Mauriciens, n'étant pas perçu comme une priorité. Il convient de noter que les pensions représentent moins d'un quart des primes totales d'assurance-vie à long terme, qui incluent l'assurance-vie, l'assurance santé permanente, les primes liées à long terme et les cotisations de retraite.



FABRICE LAROCHE-CORALIE (GENERAL MANAGER DE MUA LIFE)



AMIT BAKHIRTA (CEO D'ANNEAU)

COMMENT ASSURER UNE RETRAITE DÉCENTE

Selon les observations de Gaël Aliphon, l'industrie des pensions privées est en pleine croissance, ce qui est une excellente nouvelle pour la sécurité financière future des Mauriciens. Cependant, il estime qu'il est essentiel de rendre ce secteur encore plus dynamique et populaire, car la planification de la retraite est une nécessité incontournable. Et d'ajouter que pour s'assurer d'une pension mensuelle décente, il est recommandé de consacrer environ 5 % à 10 % de ses revenus mensuels vers sa retraite, sur une durée de 20 à 30 ans avant l'âge de 65 ans. *« Si l'on commence dès le premier salaire, cette discipline financière est parfaitement réalisable et permet d'atteindre une indépendance financière satisfaisante. Il s'agit avant tout de revoir ses priorités, réduire ses dépenses superflues, et investir régulièrement pour son avenir »,* observe-t-il.

Concernant les Occupational pension schemes, les employés cotisent généralement environ 6 % de leurs salaires, tandis que les employeurs y contribuent à hauteur d'environ 12 %, selon le plan, sous forme de frange bénéfices à l'employé. À ce sujet, Lohit K. L. (Bobby) Cheeneebash précise qu'il est recommandé à tous les employés de viser une contribu-

tion totale d'au moins 12 % de leur salaire pour la préparation de leur retraite. Il est ainsi préférable que l'employé souscrive à un Personal pension plan et y verse un minimum de 6 % de son salaire sous forme de contribution mensuelle, en sus de la contribution de 6 % de son employeur. *« Cette contribution devrait être réévaluée régulièrement, en tenant compte de la performance du fonds de pension et de l'évolution salariale. Les travailleurs indépendants devraient quant à eux épargner*

au moins 15 % à 20 % de leur revenu mensuel dans un plan de retraite personnel », recommande-t-il.

Le montant à cotiser dépendra fortement du niveau de vie souhaité à la retraite comme le souligne Fabrice Laroche-Coralie. Par exemple, pour qu'un individu de 35 ans puisse percevoir une pension mensuelle d'environ Rs 75 000 à partir de 65 ans, il lui faudrait cotiser approximativement Rs 20 000 par mois dans un fonds d'investissement générant un rendement annuel moyen de 5 % (chiffres à titre indicatif).

Mais cela dépend entièrement du salaire, de sa rémunération, du type de cotisations et des régimes de retraite choisis (par opposition à de simples placements en portefeuille directs, par exemple, qui ont tendance à être plus rentable), entre autres, comme le précise Amit Bakhirta. En règle générale, il recommande de consacrer en moyenne au moins 20 % du revenu familial annuel, si possible, à des placements pour une retraite digne.



Critiques à l'égard des plans de pension privés

De nombreux retraités expriment leur déception vis-à-vis des prestations versées par certains fonds de pension privés, qu'ils jugent insuffisantes pour vivre dignement. Comme le souligne Amit Bakhirta, c'est compréhensible, compte tenu de l'allocation stratégique obsolète de ces actifs de retraite, trop orientée vers les titres à revenu fixe et les placements cotés et compte tenu également de la faible performance des titres à revenu fixe internationaux au cours de la dernière décennie, alors que les taux d'intérêt se sont normalisés.

Pour sa part, Fabrice Laroche-Coralie indique que les fonds de pension sont étroitement liés aux performances des marchés financiers. En période d'instabilité économique, les rendements peuvent significativement baisser, réduisant ainsi le montant final des pensions. Par ailleurs, les personnes ayant eu une trajectoire professionnelle discontinue ou des revenus modestes perçoivent généralement des pensions insuffisantes pour assurer une retraite décente.

« L'augmentation de l'espérance de vie oblige les systèmes de pension à revoir leur fonctionnement. Les rentes doivent désormais couvrir une période de versement beaucoup plus longue. Si les cotisations initiales ont été calculées selon des hypothèses dépassées, cela peut se traduire par des prestations mensuelles insuffisantes pour assurer une retraite décente. Par ailleurs, l'inflation exerce une pression continue sur le pouvoir d'achat des retraités. Généralement, les rentes ne sont pas indexées de manière systématique à l'évolution des prix. Par conséquent, leur valeur réelle diminue avec le temps, leur pension ne suffit plus pour couvrir les besoins essentiels », explique Fabrice Laroche-Coralie.

Pouvoir d'achat en baisse

Avec l'augmentation du coût de la vie, de nombreux Mauriciens peinent déjà à boucler leur fin de mois. La question est de savoir si cela risque de limiter leur capacité à cotiser à un fonds de pension privé ? *« Il est indéniable que le coût de la vie ne cesse d'augmenter et que le revenu disponible des consommateurs est sous pression, mais l'épargne en vue de la retraite au moyen d'un plan personnel doit rester une priorité absolue »,* fait ressortir Lohit K. L. (Bobby) Cheeneebash.

Il ajoute que notre société de plus en plus consumériste érode petit à petit notre faculté à prioriser nos dépenses et à thésauroiser ou épargner. Lohit K. L. (Bobby) Cheeneebash est d'avis qu'il faut faire des choix et faire la balance entre des dépenses courantes, d'autres liées au confort ou au statut, et celles essentielles à long terme, comme la retraite.